



BIARRITZ

Département
Des PYRENEES-ATLANTIQUES

Arrondissement
de BAYONNE

OBJET :

**Demande de subvention DSIL
2024 rénovation bâtiments
scolaires**

Le Maire,
Pour ampliation certifiée conforme
Biarritz, le

Envoyé en préfecture le 23/01/2024

Reçu en préfecture le 23/01/2024

Publié le

19/02/2024
Municipal n° DGS_24_003
ID : 064-216401224-20240111-DGS_24_003-AR

S²LOW

Arrêté Mu

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE BIARRITZ

EXTRAIT du REGISTRE des ARRÊTÉS du MAIRE

NOUS, MAIRE DE LA VILLE DE BIARRITZ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'alinéa 26 de l'article L2122-22 du CGCT,

Vu la délibération du conseil municipal de la Ville de Biarritz en date du 10 juillet 2020 déléguant au Maire certaines attributions du Conseil Municipal,

Considérant le projet de rénovation de plusieurs bâtiments scolaires de la Ville, projet évalué à la somme de 266 666.67 € HT,

DÉCIDONS

ARTICLE 1 - De solliciter l'obtention d'une subvention de 93 333.33 € conformément au plan de financement prévisionnel présenté dans le dossier de demande de subvention.

ARTICLE 2 - Notification des voies et délais de recours :

- La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau par voie postale, par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr, ou par un dépôt direct auprès de la juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de son affichage et/ou de sa publication.

- Coordonnées de l'instance : TA de Pau - 50 Cours Lyautey BP 43 64010 PAU CEDEX, Tél. : 05.59.84.94.40 - courriel : greffe.ta-pau@juradm.fr.

- Ce recours peut éventuellement être précédé d'un recours administratif auprès du Maire dans les mêmes délais, qui proroge d'autant le délai de recours contentieux susvisé.

- Coordonnées de la Ville : Madame le Maire de la Ville de Biarritz - Hôtel de Ville - 12 avenue Edouard VII - 64200 BIARRITZ - Tél. : 05.59.41.59.41 - courriel : mairie@biarritz.fr

ARTICLE 3 - Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Bayonne. Publicité sera faite dans les formes requises pour les délibérations du Conseil Municipal.

Biarritz le 11/01/2023,

**Le Maire de Biarritz,
Maider AROSTEGUY**



BIARRITZ

Collectivité :

VILLE DE BIARRITZ

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

RENOVATION DIVERS BATIMENTS SCOLAIRES

NATURE DES DÉPENSES Directement liées au projet	Montant des dépenses HT
Acquisitions foncières éligibles (ZAE)	
Sous total acquisitions foncières	0,00 €
Etudes et honoraires divers	
Etudes :	0,00 €
Maîtrise d'œuvre :	0,00 €
Honoraires divers :	
Sous total études/honoraires	0,00 €
Travaux¹	
maçonnerie	2 500,00 €
menuiserie charpente	68 333,33 €
peinture	191 666,67 €
métallerie	4 166,67 €
Sous total travaux	266 666,67 €
Autres dépenses	
Sous total autres dépenses	0,00 €
TOTAL⁴	266 666,67 €

RECETTES	Montant	sollicité/ac quis	%
Aides publiques²			
Etat (à détailler ci-dessous) :			
- DETR/DSIL	93 333,33 €	sollicité	35,00 %
-			0,00 %
-			0,00 %
			0,00 %
Conseil régional			0,00 %
Conseil Départemental			0,00 %
Autre collectivité (fonds de concours, ...) ³			0,00 %
Fonds Européens			0,00 %
Autres aides publiques			0,00 %
-			0,00 %
-			0,00 %
			0,00 %
Sous total aides publiques	93 333,33 €		35,00 %
Autres aides non publiques			
à préciser			
Sous-total :	0,00 €		

AUTOFINANCEMENT			
Fonds propres	173333,34		
Emprunts			
Crédit-bail			
Autres ³			
Sous-total :	173 333,34 €		
TOTAL⁴	266 666,67 €		

1- Les travaux sont à détailler et à présenter par poste de dépenses, ou par « lots » pour un marché public,

2- A énumérer : ministères, nom des collectivités et établissements publics dont organismes consulaires

3- A détailler

4- Le montant total des recettes doit être égal à celui des dépenses